

le 6 septembre 1992

sucres transformés ou raffinés à l'extérieur de ce même territoire.

- e) Lorsqu'elle établira les prévisions pour son excédent net de production, chacune des Parties évaluera si les circonstances justifient des corrections pour tenir compte de la fluctuation des stocks pendant l'année de commercialisation en cours, si cette fluctuation dépasse un plafond calculé selon la formule suivante :

$$B = \frac{\sum_{N=1}^5 F_n}{5} + 10) \%$$

où :

B = Seuil supérieur de la fluctuation, exprimé en pourcentage

F = Valeur absolue de la fluctuation des stocks entre le début et la fin de l'année de commercialisation, exprimée en pourcentage des stocks de début d'année et calculée selon la formule suivante :

$$F = \frac{S_b - S_e}{S_b} \times 100$$

S_b = stocks de début d'année

S_e = stocks de fin d'année

N = année de commercialisation précédente, allant de 1 (première année antérieure) à 5 (cinquième année antérieure)

2. Sources d'information

- a) Pour le Mexique, le *Secretaria de Agricultura y Recursos Hidraulicos*, le *Secretaria de Comercio y Fomento Industrial* et le *Secretaria de Hacienda y Credito Publico* fourniront les chiffres sur la production, sur la consommation et sur les stocks.